Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 23 (1887)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE
XXIIIe Année.

1er JANVIER 1887.
No 1.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le Comité directeur vaudois aux membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande et à tous les amis de l'éducation populaire. — Nécrologie : Arnold Sauser. — Circulaire du Comité cantonal vaudois. — La Prévoyante. — Correspondance genevoise. — Correspondance neuchâteloise. — Correspondance jurassienne. — Partie pratique : étude d'une fable; exercices de rédaction; comptabilité.

LE COMITÉ DIRECTEUR VAUDOIS

aux membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande et à tous les amis de l'éducation populaire.

Fondée le 26 septembre 1864, la Société des instituteurs de la Suisse romande a, deux fois déjà, transporté successivement son siège dans les divers cantons où se recrutent ses adhérents ; deux fois aussi, elle a tenu ses grandes réunions bisannuelles dans chacune des sections qui la composent.

Malheureusement, la section qui avait entouré d'une si tendre sollicitude le berceau de la Société naissante et dont les soins dévoués en avaient assuré la vigueur et la longévité, cette brave phalange fribourgeoise, dont les rangs se sont éclaircis d'une manière si regrettable, a dû décliner l'offre de prendre, pour la troisième fois, la direction de la Société romande et d'en gérer les intérêts.

Ensuite de ces circonstances que nous déplorons tous pour nos bons amis de Fribourg, c'est au canton de Vaud qu'échoit l'honneur de recevoir, pour la période qui s'ouvre, le précieux dépôt

de notre Société romande ; c'est à la section vaudoise de veiller à la prospérité de cette institution si chère à tous, pendant une phase que divers pronostics nous obligent à considérer comme l'une des plus sérieuses de son développement. Au moment de ces métamorphoses, qui font de la chenille le papillon superbe, l'insecte éprouve des frissons d'inquiétude provoqués, semble-t-il, par la crainte de l'avenir qui lui est réservé. Ainsi, notre association paraît ressentir une sorte de malaise, dont la nature n'est pas encore bien définie ; c'est un mélange de besoins nouveaux, qui n'ont pas jusqu'ici trouvé une satisfaction suffisante, et d'un vague sentiment de crainte pour l'avenir de la Société qui, depuis vingt-deux ans, a groupé autour de son drapeau toutes les forces vives du corps enseignant de la Suisse romande. Tout fait pressentir que nous sommes à la veille d'une de ces transformations aussi naturelles dans la vie des sociétés que dans celle des individus. Ceux-ci, malgré les modifications profondes que subissent leur corps et leur esprit, n'en conservent pas moins toute leur individualité.

Nous avons, pour notre part, l'entière certitude que la *Société des instituteurs de la Suisse romande* traversera victorieusement cette période, quelque critique qu'elle puisse paraître à plusieurs. Mais il faut que tous ceux qui lui sont dévoués, il faut que tous ceux qui apprécient les incontestables services qu'elle a rendus depuis sa fondation, unissent leurs efforts pour la mettre en mesure de remplir toujours mieux son but ; il faut que le corps enseignant tout entier de la Suisse romande comprenne l'intérêt qu'il y a pour lui et pour le pays, dont il élève la jeune génération, à resserrer toujours davantage les liens qui doivent unir ceux qui ont une mission et des intérêts communs.

C'est dans ces sentiments que les membres du Comité directeur ont accepté la tâche dont ils sont loin de méconnaître l'importance et les difficultés ; ils y apporteront tout le soin, tout le zèle, tout le dévouement dont ils sont capables : ils s'efforceront, en un mot, de justifier la confiance dont le Comité central les a honorés. La voie à suivre leur est tracée par ses devanciers qui n'ont épargné ni leur temps ni leur peine pour assurer la prospérité de la Société.

Dans sa séance du 3 octobre dernier, le Comité central, réuni à Fribourg, a pris deux décisions dont l'importance n'échappera à personne :

Reconnaissant que, dans le journal de la Société, les travaux, les intérêts des sections cantonales n'ont pas occupé une place en rapport avec leur importance, le Comité central a décidé de réserver une partie spéciale de l'*Educateur* aux communications de cette nature qui seront adressées au Comité directeur soit directement, soit par l'intermédiaire des Comités cantonaux. On espère ainsi faire de l'organe de la Société un moyen non seule-

ment d'éducation et de perfectionnement intellectuel, mais aussi un moyen de renseignements utiles et intéressants, une tribune où doivent être discutés tous les intérêts du corps enseignant des différents cantons, un moyen pour celui-ci de faire entendre sa voix dans les questions relatives à l'instruction publique.

La première partie ne sera point négligée; le vénérable Dr Daguet reste à la brèche qu'il défend, depuis tant d'années, avec la compétence que chacun lui connaît, avec le dévouement et l'enthousiasme des premiers jours. Sa présence est un sûr garant de la valeur pédagogique de la partie qui lui est spécialement confiée.

Quant à la seconde, elle sera ce que la feront les Comités des sections et les sociétaires; destinée à combler une lacune qui se fait sentir plus ou moins vivement dans les divers cantons, il est à espérer qu'elle sera un nouveau et précieux élément de vie pour l'*Educateur* et qu'elle répondra aux espérances qu'elle a fait naître : l'étude de la revision de la loi scolaire qui se poursuit dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel fournira, sans nul doute, des sujets d'intéressantes discussions.

Le Comité directeur espère que toutes les sections cantonales, imitant celle du canton de Vaud, se serviront de l'*Educateur* pour les diverses communications qu'elles auront à transmettre à leurs membres, de façon à ce qu'il soit fait une expérience loyale et sincère de la possibilité de faire du journal central l'organe des diverses sections ; il en résultera une concentration de forces qui ne peut que tourner à l'avantage de tous.

De son côté, le Comité directeur ne négligera rien de ce qui pourra intéresser les sociétaires : il publiera dans l'*Educateur* toutes les places qui seront mises au concours dans les divers degrés de l'enseignement public des cantons romands et fera connaître régulièrement les nominations à ces divers postes.

Il désire également que tous les abonnés du journal veuillent bien lui communiquer les faits de nature à intéresser et à renseigner leurs collègues.

Nous sommes déjà assurés du concours d'un certain nombre de collaborateurs ; mais, afin d'obtenir la variété et la vie nécessaires pour soutenir l'intérêt, il faut que ce nombre s'augmente considérablement ; chacun des abonnés doit devenir un collaborateur : l'un exposera ses idées personnelles sur tel ou tel sujet, un autre donnera ou demandera un renseignement, un troisième posera une question sur un point qui laisse des doutes à son esprit ; il en résultera une discussion qui donnera un grand attrait à notre organe.

Nous adressons, d'autant plus volontiers, cet appel à tous les instituteurs que le Comité central, reconnaissant que tout ouvrier est digne de son salaire, a formellement décidé que toute collaboration à l'une quelconque des parties du journal recevra

à l'avenir, une rétribution en rapport avec les ressources dont la Société disposera.

Et la partie pratique, que sera-t-elle ? — Elle n'a d'autre ambition que de mériter son nom ; elle cherchera à faciliter la tâche de ceux qui s'efforcent de donner à leurs élèves un enseignement rationnel, conforme aux besoins et à la nature de l'enfant; elle leur fournira des matériaux, — parfois des modèles, — pour les leçons de choses, les exercices de rédaction, de composition, d'orthographe, etc.; elle publiera, aussi souvent qu'elle le pourra, des questions d'arithmétique et de comptabilité à la portée des enfants de nos écoles ; elle signalera à l'attention des instituteurs les moyens d'enseignement qui peuvent rendre leurs leçons plus compréhensibles et plus profitables; enfin, chaque fois qu'elle en aura l'occasion, elle ajoutera quelque variété scientifique ou une question de mathématiques. Ce programme, fort simple, nous chercherons à le remplir simplement en ayant toujours en vue l'école et ses besoins.

Chers collègues, vous connaissez maintenant les intentions du Comité directeur; vous savez quels sont les sentiments qui l'animent. Permettez-lui d'espérer que son appel sera entendu de chacun de vous et de compter sur le concours de tous les membres du corps enseignant de la Suisse romande, dont notre Société a pour but de grouper toutes les forces éparses en un faisceau puissant uni par les sentiments de confraternité et de généreuse solidarité, bases de l'association qui a pris pour devise :

DIEU, HUMANITÉ, PATRIE.

NÉCROLOGIE

Sauser, inspecteur d'écoles dans le canton de Neuchâtel.

Une douloureuse émotion s'emparera de tous les instituteurs de la Suisse romande, qui ont connu M. Sauser, à la nouvelle que cet homme de bien, dont la vigueur physique semblait ne faire qu'un avec l'énergie de sa volonté, a été enlevé par la mort dans la force de l'âge et la plénitude de ses facultés.

Il n'avait que trente-sept ans et laisse, chose cruelle à dire, une veuve et sept enfants.

Voici l'abrégé de sa carrière :

M. Arnold Sauser, citoyen bernois d'origine, était né le 17 mai 1849, à Bôle, et compléta ses études préliminaires à la section de pédagogie annexée au Gymnase de Neuchâtel. Après avoir été attaché d'abord comme instituteur au pénitencier de Neuchâtel, il quitta la Suisse et fut précepteur dans une famille

à Gratz en Styrie. Revenu au pays, il occupa le poste d'instituteur primaire à Buttes, puis fut appelé comme maître de la classe supérieure aux Verrières (1871). Etabli ensuite à la Chaux-de-Fonds, il se vit promu au rang d'inspecteur d'écoles en 1881.

M. Sauser se distinguait par un zèle extrême pour l'instruction populaire et, pendant les cinq ans de son administration, il a déployé une grande activité pédagogique, en même temps qu'il a su se faire aimer par la franchise et la rondeur de son caractère.

Comme citoyen et chrétien, M. Sauser laisse les plus vifs regrets à tous ceux qui ont pu apprécier l'homme à l'œuvre. La Société romande perd également, en M. Sauser, un des membres de son comité les plus dévoués, les plus capables d'inspirer les sentiments d'union et de solidarité qui faisaient le fond de son âme loyale et courageuse et s'exprimaient dans des paroles vibrantes où respirait la conviction.

A. Daguet.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Aux membres de la section pédagogique vaudoise.

Mesdames, messieurs, chers collègues,

En 1805, une ville vaudoise recevait dans ses murs, pour un séjour de vingt ans, un homme dont la renommée est devenue universelle. Yverdon est le nom de cette ville, et son hôte était un compatriote dont la Suisse entière s'honore.

La biographie d'Henri Pestalozzi n'est plus à faire. Ses talents de pédagogue expérimentateur n'ont été surpassés que par son grand amour pour l'humanité.

Le sol vaudois fut donc le témoin du complet développement de son génie, mais l'étranger vint le premier assister aux expériences, admirer l'œuvre, recueillir une ample moisson de cette semence féconde que le bienfaiteur répandait, depuis longtemps déjà et à pleines mains, au profit des classes déshéritées.

Néanmoins tout ne fut pas perdu pour notre pays : quelques germes échappés fructifièrent. Pestalozzi eut chez nous ses élèves et ses imitateurs. Aujourd'hui, éloignés comme nous le sommes, par le temps et les préoccupations, nombreux sont les éducateurs qui, dans le calme éphémère de la vie, remontent par la pensée vers le commencement du siècle pour consulter le maître des orphelins et rendre un silencieux mais sincère hommage à sa mémoire.

On a dit le noble usage qu'il avait su faire de ses meilleurs

jours. Son cœur parut pourtant grandir encore avec l'adversité. Vieillard courbé vers la tombe, il demeure insensible à ses propres douleurs pour ne songer qu'aux souffrances d'autrui et termine toute une vie de sacrifices par le soulagement que sa langueur lui permet encore d'apporter à des misères plus cruelles que les siennes.

Dans son ardente charité, de tous les hommes, il n'a oublié que lui-même; de toutes les peines, il ne s'en est épargné aucune. Ses contemporains malheureux et les générations du présent et de l'avenir, voilà ceux qui lui doivent de la reconnaissance !

Le souvenir d'une semblable existence se perpétuera; une telle figure doit aussi passer à la postérité en traits ineffaçables. Nos enfants apprendront ainsi que les héros de l'humanité sont ceux qu'un peuple républicain estime de préférence.

La phalange des disciples de Pestalozzi va chaque jour grandissant. Les instituteurs suisses, en général, réclament pour eux comme un devoir et un honneur de suivre la voie des investigations ouverte par ce travailleur et cet homme de bien.

Les instituteurs vaudois, comme la ville d'Yverdon, veulent payer leur part d'une dette semi-séculaire que la Suisse entière a contractée en faveur du philanthrope.

Une souscription est ouverte dans les sections de district pour le monument Pestalozzi, à Yverdon.

Chers collègues,

Lorsque nous ferons appel à la générosité de nos élèves, nous entendrons la même voix s'adresser à notre cœur; pourrions-nous ne pas y répondre?

Agréez, mesdames et messieurs, nos salutations les plus cordiales.

Lausanne, le 10 décembre 1886.

Le président, E. Trolliet. — *Le secrétaire*, E. Pelet.

LA PRÉVOYANTE

Le 17 mai dernier se fondait à Lausanne, sous le titre *La Prévoyante*, une société mutuelle de retraite pour la vieillesse sur laquelle nous désirons attirer l'attention des instituteurs et par eux celle de nos concitoyens.

Fille de la *Solidarité*, elle en applique les principes; elle a pour but d'encourager, de relever le faible et le déshérité de la fortune; elle veut lui montrer que moyennant une modique somme, régulièrement épargnée pendant la jeunesse et la force de l'âge, il pourra voir s'approcher, sans trop

de cuisants soucis, l'implacable vieillesse avec son fatal cortège d'infirmités.

La *Prévoyante* reçoit dans son sein des personnes des deux sexes, de vingt à cinquante ans, même des femmes sous puissance maritale; elle assure à ses membres des ressources certaines pour leurs vieux jours et *rembourse à leurs familles la totalité des cotisations payées* s'ils viennent à décéder avant d'avoir droit à leur pension.

La pension annuelle, d'autant plus élevée que l'assuré reste plus longtemps sans la demander, peut être touchée après qu'il s'est écoulé 10, 15, 20, 25, 30, 35 ou 40 ans depuis qu'il est membre de la société.

La cotisation pour une seule pension est de fr. 1,05 par mois, de fr. 12 par an, ou de fr. 100 une fois pour toutes. Dans le premier cas, l'intéressé reçoit une police C, dans le second une police B et dans le troisième une police A. Une même personne peut s'assurer jusqu'à concurrence de 20 polices. — Les polices et les pensions de l'association sont incessibles et insaisissables.

La valeur de la pension est calculée mathématiquement sur la base qu'un assuré, qui atteint l'âge moyen, recevra tout ce qu'il a versé, intérêt composé à 4 % compris, tandis que les sociétés anonymes d'assurance diminuent la pension viagère en raison du bénéfice réservé au capital de garantie.

La *Prévoyante* repose ainsi exclusivement sur le principe fécond de la mutualité; elle n'a pas d'actionnaires qui garantissent ses engagements et partant pas de coupons à leur payer; ses revenus appartiennent intégralement à ses membres.

L'administration de la société est simple, économique et sérieuse. Ses ressources, qui comprennent les contributions des assurés, les dons et recettes diverses et le rendement des capitaux, sont placées sur des titres de toute confiance *déposés à la Banque cantonale vaudoise.* On peut donc affirmer que toutes les précautions ont été prises pour donner à cette institution une solidité inébranlable.

En conséquence, nous ne saurions qu'engager nos concitoyens de ressources modestes d'assurer leurs vieux jours en profitant des avantages et de la sécurité que leur offre la *Prévoyante.*

Cet appel, nous l'adressons à tous les instituteurs primaires et plus spécialement encore à ceux du canton de Vaud, qui, pour la plupart, vu l'insuffisance de la retraite officielle, seront, comme d'honorables devanciers, dans la dure nécessité de ne point profiter de cette retraite et de ne pouvoir jamais prendre le repos dû à leur âge et à leurs nombreux services.

Que faire en face de cette dure et accablante perspective? Comment y remédier? A cela nous répondons que la *Prévoyante,* à la condition que l'on n'y songe pas trop tard, nous paraît le moyen le plus avantageux de permettre à chacun d'arrondir le chiffre de sa pension de retraite et de lui fournir ainsi la possibilité de prendre en son temps un repos dûment mérité; en voici la preuve.

Je suppose un instituteur (ou une institutrice) qui, à vingt ans, souscrit 6 polices B et paie régulièrement fr. 72 par an pendant trente ans. En outre, avant de se marier ou d'avoir de trop lourdes charges de famille, de vingt à vingt-cinq ans, soit pendant six ans, il prend chaque année une police A; enfin, s'imposant le devoir de réduire ses menues dépenses, il met en réserve fr. 2,10 par mois et souscrit 2 polices C.

Dès l'âge de cinquante ans, il veut jouir de la rente qui lui est statutai-

rement due. Ses polices A lui vaudront annuellement fr. 118,43; les polices B fr. 309 et les 2 polices C fr. 103, soit au total fr. 520,43.

En supposant des versements faits d'une manière analogue de trente à soixante ans, la rente annuelle totale ascenderait à fr. 698,65, tandis qu'elle serait réduite à fr. 458,90 si elle était demandée dès l'âge de cinquante-cinq ans.

Dans les deux premiers cas, l'assuré n'aurait versé dans l'association que fr. 3138 fr. et dans le second fr. 2715.

A cinquante ans, l'instituteur vaudois qui nous a servi d'exemple aurait donc plus de fr. 1000 de rente viagère. Dans ces conditions, il peut regarder l'avenir avec plus de calme et prendre une détermination en conséquence. Si sa santé le lui permet, il continuera sa classe, ou s'il en juge autrement, il se retirera de l'enseignement pour employer son temps à des travaux moins pénibles et pour jouir des avantages attachés à une vie honorablement remplie et commencée par une sage et persévérante prévoyance.

Puisse cet exemple, ou tel autre analogue, n'être point seulement théorique, mais trouver sa réalisation sur une vaste échelle dans les rangs nombreux des instituteurs et de tous nos concitoyens. L. Gagnaux.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. F. Conod, banquier, caissier de la PRÉVOYANTE, rue Pépinet 5, à Lausanne, qui s'empressera de faire parvenir aux intéressés les statuts de la société et les bulletins d'adhésion.

GENÈVE

Genève, décembre 1886.

La section genevoise a salué avec plaisir l'innovation proposée par sa sœur du canton de Vaud et l'essai qui va être fait de donner aux sections une plus grande place dans la rédaction de l'*Educateur*; nous tenons d'en remercier ici publiquement, non seulement les innovateurs, mais aussi notre aimé et vénéré rédacteur en chef, M. A. Daguet, qui s'est prêté si aimablement à cette nouvelle combinaison. Nous, Genevois, nous comptons bien ne pas rester en arrière et profiter largement de la place qui pourra nous être accordée.

Certes, si la section de Genève a fait preuve de vitalité, d'énergie et d'ardeur, c'est bien dans cette année écoulée, 1886 marquera dans ses annales, aussi bien que dans celles du corps enseignant tout entier. Tout a concouru à nous placer dans une atmosphère de travail sérieux et profitable.

Ce fut d'abord l'étude du projet de loi sur l'instruction publique. La société pédagogique genevoise nomma une commission nombreuse qui se réunit à maintes reprises, puis présenta des conclusions qui furent adoptées par l'assemblée. Le corps enseignant primaire tout entier fut réuni dans la salle des Cinq Cents, bâtiments universitaires, par une convocation du département de l'Instruction publique, pour discuter le même sujet. Des délégués furent nommés par cette assemblée pour avoir à présenter les vœux et observations du corps enseignant devant la commission spéciale du Grand Conseil.

Si nous eûmes le plaisir de voir presque tous nos desiderata acceptés par notre corps législatif, nous pouvons attribuer cet heureux résultat,

aussi bien à la sagesse et à la modération qui ont dicté les décisions prises, qu'à l'esprit de justice et à la clairvoyance de notre Grand Conseil.

Après la promulgation de la loi il fallut songer à l'élaboration des différents programmes et réglements qui en découlent.

Celui de notre *Caisse de prévoyance* fut l'objet de discussions des plus nourries; nous reviendrons sur cet important sujet dans une prochaine correspondance. Bien que d'accord sur le fond, nous ne pouvions tous être du même avis quant aux détails qui doivent gérer une caisse si importante pour nous. Grâce cependant à une bonne entente finale, nous pouvons maintenant nous flatter de posséder une institution qui met nos vieux jours à l'abri du besoin. Le principe de mutualité est surtout à la base de notre Caisse de prévoyance. S'il est vrai que nous pouvons à l'âge de cinquante ans, après vingt-cinq années au moins de travail, nous retirer avec une pension, modeste sans doute, mais suffisante, c'est que nous ne versons pas moins chacun de *cent trente francs* par an pour le service de ces pensions. Pourquoi cet exemple ne serait-il pas suivi dans tous les cantons, avec l'appui de gouvernements paternels soucieux de l'avenir de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse?

Maintenant nous discutons nos programmes et les règlements qui doivent fixer la bonne marche de nos écoles; d'accord avec nos représentants de la *Commission scolaire,* nous faisons tous nos efforts pour obtenir du travail bon et durable, se basant moins sur les théories que sur l'expérience.

A ce propos, qu'il me soit permis de constater que, bien que de plus en plus ennemis d'un enseignement machinal ne s'adressant qu'à la mémoire, bien que tous absolument d'accord sur ce qu'il faut avant tout développer chez l'enfant l'intelligence et le cœur, d'une manière raisonnée et rationnelle, nous ne rencontrons plus de ces jeunes instituteurs enthousiastes, théoriciens idéalistes, prétendant qu'une leçon ne peut être vraiment pédagogique qu'autant qu'elle est un composé nuageux de mille choses disparates; en un mot, chacun admet bien que, s'il est absolument nécessaire d'émailler une leçon de..... géographie, par exemple, de détails historiques, botaniques, géologiques, il faut se garder de l'abus, et ne pas se lancer dans ces sentiers charmants au point de perdre sa route et de n'arriver à aucun but déterminé.

Poussés par le désir de collaborer à l'œuvre commune, comprenant qu'il y va de l'honneur aussi bien que de l'intérêt de notre instruction publique, mais empêchés par la distance d'assister à nos nombreuses réunions, nos collègues des communes les plus éloignées ont fondé de nouvelles sections; deux sont en plein champ d'activité, une troisième est en formation; leurs rapports nous arrivent et font constater l'ardeur qu'ils mettent au travail.

Voilà un résumé rapide de note vie pédagogique à Genève pendant l'année 1886. On le voit, notre tâche a été laborieuse; elle n'est pas encore achevée. Cependant, nos intérêts particuliers ne nous empêcheront pas de prendre une part active à la bonne marche et à la prospérité de la Société des instituteurs de la Suisse romande, à laquelle la section genevoise est toujours vivement attachée.

Ch. Thorens,

Président de la Société pédagogique genevoise.

NEUCHATEL

Le Comité central de la section pédagogique neuchâteloise a adressé à tous les membres du corps enseignant une circulaire renfermant les questions à étudier pour les conférences générales de 1887.

Voici ces questions, choisies de concert avec M. le directeur de l'Instruction publique :

1° « Quel serait, dans l'état actuel de nos écoles primaires, le livre de lecture le plus pratique?

» Un manuel unique, renfermant les éléments des différentes branches du programme, ne remplacerait-il pas avantageusement les manuels actuellement en usage? — Déterminer le plan de ce manuel et les matières à y introduire.

» Un journal de lecture, rédigé en vue des écoles et paraissant mensuellement, ne pourrait-il pas être substitué au livre de lecture ou tout au moins être adopté comme complément de celui-ci? »

2° « Y aurait-il avantage à introduire, dans notre organisation scolaire, le système de rotation des maîtres? Cas échéant, dans quelle mesure cette introduction pourrait-elle avoir lieu? »

On le voit, les études proposées sortent de la routine habituelle. Nous félicitons le Comité central d'être entré franchement dans une voie nouvelle.

Les sections réunies en novembre dernier, dans les districts, ont discuté la première question, de sorte que nous connaissons déjà l'opinion du corps enseignant sur ce premier sujet d'étude. Chacun a été d'accord pour reconnaître que le livre de lecture actuel (Dussaud et Gavard) rend peu de services à l'école primaire. La partie scientifique tient, dans ce manuel, une trop grande place au détriment de la littérature, de l'histoire et de la morale. On reconnaît aussi qu'un *seul* livre de lecture, destiné à des enfants qui sont appelés à s'en servir 3, 4 et même 5 ans de suite, devient nécessairement ennuyeux, et partant, peu propre à développer chez les jeunes élèves le goût de la lecture. Le meilleur mode à suivre, le plus pratique et le plus fécond en résultats réjouissants, serait d'obtenir des commissions d'écoles une série de livres de lecture, bien composés, traitant d'histoire naturelle, d'histoire nationale, de littérature, de morale, etc.; l'instituteur pourrait alors changer fréquemment de manuel, au grand plaisir de ses élèves et à l'avantage de leur développement intellectuel.

Et cependant, la plupart des instituteurs n'ont pas été favorables à la création d'un journal de lecture destiné aux enfants de l'Ecole primaire, pas plus qu'au remplacement des manuels existants, par un manuel unique, qui aurait avantageusement simplifié le bagage encombrant de l'écolier.

Nous regrettons, pour notre part, que le corps enseignant neuchâtelois ait décidé, dans sa grande majorité, de ne pas entrer en matière sur ces deux derniers points de la première question. — Cette étude, sérieuse et utile, aurait dû tenter, nous semble-t-il, les travailleurs de l'école. Nous reviendrons du reste, en temps et lieu, sur ces importantes questions. — Les rapports qui seront présentés au printemps nous renseigneront sur les motifs respectables qui ont guidé les pédagogues neuchâtelois dans leurs décisions.

— La mort de notre ami, M. l'inspecteur Sauser, nous a tous profondément et péniblement surpris. Ce vaillant champion de l'école populaire a

été enlevé à l'affection des siens, à son pays, dans un âge où l'on pouvait attendre de lui les plus grands services. Avec Sauser disparaît un homme au caractère trempé, au cœur chaud et généreux, un sincère ami de l'école et des instituteurs. L. L.

Le *Petit Neuchâtelois*, tel est le titre d'un journal qui doit paraître prochainement dans cette ville, non pour y faire concurrence au *Petit Lyonnais*, il ne s'agit pas de politique, mais d'éducation ; c'est une feuille pour les enfants, et la rédaction a le noble but de seconder les efforts du corps enseignant. Mais alors nous aurions baptisé la feuille destinée à l'enfance du nom de *Jeune Neuchâtelois* ou de l'*Enfant neuchâtelois*, plutôt que de celui du *Petit Neuchâtelois*, qui éveille une idée politique plutôt qu'éducative. A. D.

JURA BERNOIS

Synode scolaire. — Fédération des instituteurs. — Bulletin pédagogique. — Activité de la section pédagogique.

Le Synode scolaire du canton de Berne a eu sa réunion annuelle le 25 octobre dernier. On a rarement vu une séance aussi morne et aussi triste. Pas d'animation, pas de discussion : l'assemblée était sous le coup de la votation négative du 24 octobre. M. Martig, directeur de l'école normale de Hofwyl, rapportait sur l'emploi de la partie réale ou scientifique du livre de lecture dans l'enseignement de la langue et des sciences ; M. Weingart, ancien inspecteur, s'occupait des moyens intuitifs nécessaires à l'enseignement des diverses branches du programme : leçons de choses, histoire, géographie, histoire naturelle, sciences physiques et dessin. Les propositions des rapporteurs furent adoptées telles quelles. M. Stucky, inspecteur, ayant proposé de faire, dans chaque école, une collection des divers produits de la contrée, afin de créer un musée scolaire, il se trouva immédiatement un instituteur quelque peu facétieux qui proposa de faire dans chaque village, au profit du maître d'école, une collection de monnaies d'or et d'argent, antiques et modernes, destinées au soulagement de l'instituteur dans sa vieillesse.

Le comité du Synode a subi quelques changements : MM. Ruegg, Stucky et Scheuner remplacent MM. Grutter, Schærer et Sahli, démissionnaires. Le Jura y est représenté par MM. Gylam, inspecteur à Corgémont, et M. Breuleux, directeur de l'école normale de Porrentruy.

— Le 12 décembre dernier, les délégués des conférences d'instituteurs, réunis à Sonceboz, ont adopté le règlement de la *Fédération des instituteurs jurassiens*. Il faut espérer que ces statuts mettront fin aux compétitions qui se produisent malheureusement lors de la repourvue des postes d'instituteurs primaires ou secondaires. C'est pour remédier en partie aux nombreux inconvénients de la réélection périodique que les instituteurs jurassiens ont cherché dans l'union le moyen de se protéger mutuellement.

M. Stauffer, instituteur à Saint-Imier, a proposé de créer un *Bulletin pédagogique* pour le Jura bernois. Tous les orateurs qui se sont fait entendre à la réunion de Courtelary, où cet objet a été discuté, sont d'accord

pour demander des changements dans l'*Educateur*. On demande en premier lieu la disparition de la partie pratique. Sur la proposition de M. Girod, maître secondaire à Tramelan, on s'en tiendra encore pour six mois à l'*Educateur* avant d'examiner la proposition de M. Stauffer.

Le comité de la Section pédagogique jurassienne vient de lancer une circulaire pour annoncer que dans la prochaine réunion de la société, à Moutiers, on discutera deux questions : la fourniture du matériel scolaire aux élèves et l'enseignement du calcul. Il semble que l'instruction publique étant obligatoire, il en résulte que c'est à l'Etat et aux communes à fournir tout le matériel scolaire ; il en est de même des vêtements et de la nourriture pour les enfants notoirement pauvres. D'ailleurs, plusieurs communes font, pour cet objet, des sacrifices importants et les rapporteurs des conférences ne manqueront pas d'en établir le relevé pour leurs districts respectifs. Les rapporteurs pour ces deux questions sont MM. H. Gobat, maître secondaire à Corgémont et Junker, instituteur à Saignelégier.

Les cotisations réglementaires seront perçues par les caissiers des conférences. La circulaire dont nous parlons est signée par MM. C. Romy, président; A. Rottet, vice-président ; D. Guerne, secrétaire; G, Germiquet, caissier et Ch. Périllard. H. Gobat.

PARTIE PRATIQUE

La partie pratique ne sera vraiment digne de ce nom, elle ne rendra de véritables services aux instituteurs que si ceux-ci veulent bien s'y intéresser en communiquant à la Rédaction leurs vœux, en lui faisant part des observations que leur suggéreront les sujets présentés et en lui assurant une active collaboration. Toutes les communications seront reçues avec reconnaissance et il en sera tenu compte dans la plus grande mesure possible.

Le sous-rédacteur.

LANGUE FRANÇAISE

Les frelons et les mouches à miel.

A l'œuvre on connaît l'artisan.
Quelques rayons de miel sans maître se trouvèrent :
Des frelons les réclamèrent [1] ;
Des abeilles s'opposant,
Devant certaine guêpe on traduisit [2] la cause.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à la partie grammaticale et lexicologique de cette fable, réservant la place dont nous pouvons disposer pour un autre genre de travail. Voici pourtant quelques remarques que nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

[1] *Réclamer*, de *clame* (du latin *clamare*, appeler) vieux mot français tombé en désuétude et qu'on retrouve dans notre ancien droit pénal vaudois. Il nous a laissé : *clameur, acclamer, exclamer, déclamer, proclamer* sans compter les descendants de chacun de ces verbes.

[2] *Traduire*, terme de pratique qui signifie porter devant le tribunal de; son sens habituel est : faire passer d'une langue dans une autre. Ce mot appartient à la nombreuse postérité du vieux verbe français *duire* (du latin *ducere*, conduire) qui signifie *être convenable.* La série des divers sens de *duire* est : conduire, guider, instruire, façonner, puis conve-

Il était malaisé de décider la chose :
Les témoins déposaient qu'autour de ces rayons,
Des animaux ailés, bourdonnants, un peu longs,
De couleur fort tannée, et tels que les abeilles,
Avaient longtemps paru. Mais quoi ! dans les frelons
Ces enseignes étaient pareilles.
La guêpe, ne sachant que dire à ces raisons,
Fit enquête nouvelle, et, pour plus de lumière,
Entendit une fourmilière.
Le point n'en put être éclairci.
De grâce, à quoi bon tout ceci ?
Dit une abeille fort prudente.
Depuis tantôt six mois que la cause est pendante
Nous voici comme aux premiers jours.
Pendant cela le miel se gâte.
Il est temps désormais que le juge se hâte :
N'a-t-il point assez léché l'ours ? [1]
Sans tant de contredits, [2] et d'interlocutoires, [3]
Et de fatras, [4] et de grimoires, [5]
Travaillons, les frelons et nous :
On verra qui sait faire, avec un suc si doux,
Des cellules si bien bâties.
Le refus des frelons fit voir
Que cet art passait leur savoir ;
Et la guêpe adjugea le miel à leurs parties.
Plût à Dieu [6] qu'on réglât ainsi tous les procès !
Que des Turcs en cela l'on suivît la méthode !
Le simple sens commun [7] nous tiendrait lieu de code :
Il ne faudrait point tant de frais ;
Au lieu qu'on nous mange, on nous gruge,
On nous mine par des longueurs.
On fait tant, à la fin, que l'huître est pour le juge,
Les écailles pour les plaideurs.

LA FONTAINE.

Une fable peut être étudiée à plusieurs points de vue : la grammaire, l'étymologie, la dérivation, la versification, les allusions, les rapprochements fournissent une ample matière à des leçons intéressantes. Celle qui nous occupe se prête encore à un

nir, être expédient, dernier sens attribué aux formes de ce verbe qui subsistent. Verbes composés de *duire :* conduire, déduire, éconduire, enduire, induire, introduire, produire, reproduire, réduire, séduire. Le langage vaudois a conservé *aduire* ou *adduire*, amener à soi, chez soi ; il attribue au verbe *réduire* celui de *ramener, remiser, serrer* à la place convenable, sens qui n'est plus indiqué dans le dictionnaire que comme forme tombée en désuétude.

[1] ***Léché l'ours.*** On croyait que l'ourse léchait son petit pour lui donner la forme normale ; de cette erreur est née la locution *ours mal léché. Lécher l'ours*, c'est étudier à fond une affaire, sous toutes ses faces, comme une ourse qui tourne et retourne son ourson.

[2] ***Contredits,*** écritures que fournit une partie en réponse aux allégués de la partie adverse.

[3] ***Interlocutoires,*** rapports d'experts.

[4] ***Fatras,*** amas confus de choses, surtout de choses fastidieuses.

[5] ***Grimoire,*** livre des sorciers pour évoquer les démons ; par extension : livre, écrit *difficile à lire* et à comprendre.

[6] ***Plût à Dieu,*** subjonctif employé à la forme optative pour remplacer l'impératif. Le souhait exprimé par ces mots exige que le verbe suivant soit au subjonctif : *qu'on réglât, qu'on suivît.*

[7] ***Sens commun,*** l'intelligence et la lumière ordinaire que chacun apporte avec lui en naissant, par opposition à la manière de juger acquise par l'étude ou l'éducation.

exercice étranger, semble-t-il, à l'étude de la langue. Pas si étranger qu'il paraît, cependant.

Les termes techniques de la science du droit, isolés, sont difficiles à expliquer et encore plus à comprendre : les enfants ne mordent pas à ces matières abstraites. Nous croyons que si on peut surprendre la signification de ces termes dans un récit à la portée des enfants, ceux-ci la saisiront mieux. Nous allons en tenter l'essai. La Fontaine va nous initier au fonctionnement d'un tribunal.

Chaque science et chaque art ont leurs termes spéciaux pour désigner des idées ou des objets relatifs à ces sciences ou employés dans ces arts. Ces termes, connus des hommes du métier, sont appelés *termes techniques*. Le terme technique est fort souvent emprunté au langage ordinaire; le mot subit alors une déviation de sens : ainsi le mot *cause,* l'opposé du résultat, de l'effet, est, dans notre fable, détourné de son sens habituel et désigne un *procès*; le mot *entendre*, qui signifie percevoir un son, est employé ici pour *questionner*.

(A suivre.) G. Colomb.

EXERCICES DE RÉDACTION[1]

a) *Degré inférieur. — Leçon de choses.*

Fruits. — **La pêche.**

Canevas. — pêche ... fruit — produit par ... — forme ... ronde — se compose ... parties ... peau, chair, noyau — peau ... mince — fin duvet — jaune ... rouge ... — chair ... savoureuse ... juteuse — noyau ... dur ... renferme ... — prépare avec amande ... — pêche se mange ... — On en fait ... confitures ...

Il est sans doute inutile d'insister ici sur l'importance des leçons de choses. Leur valeur est maintenant reconnue par tous les hommes d'école. Développer l'esprit d'observation, faire acquérir ainsi aux enfants des idées justes et leur fournir des termes exacts pour les exprimer, tel est le résultat excellent obtenu au moyen des exercices intuitifs. La méthode à suivre, quoique au fond toujours la même, s'adaptera à l'âge et au développement des élèves. Avec les tout jeunes, la leçon sera uniquement orale et très courte. Plus tard, on pourra faire suivre l'exercice oral de la copie des mots les plus essentiels; un peu plus tard encore, de tout le résumé et enfin, comme couronnement de l'œuvre, on arrivera à ne donner, après la leçon de vive voix, que le canevas. Avec ce guide, les élèves feront eux-mêmes par écrit le résumé, qui sera déjà une petite composition. L'étude des mots servira de leçon de vocabulaire.

C'est le cas où nous nous sommes placé en proposant le sujet ci-dessus. Le maître fera d'abord examiner attentivement le fruit indiqué ou le dessin qui le représente. Par des questions habilement posées, il fera découvrir

[1] Le collaborateur auquel nous devons ces exercices exposera dans un prochain numéro la méthode qu'il emploie, depuis plusieurs années, pour l'enseignement de la composition dans les divers degrés de son école.

les idées qui s'y rattachent; il amènera les élèves à les exprimer en phrases très courtes, dont il exigera la répétition plusieurs fois. Les mots principaux seront ensuite épelés, puis écrits dans un certain ordre au tableau noir. On aura ainsi le canevas de la leçon. Il va sans dire que plusieurs développements et un grand nombre d'exercices oraux feront encore partie du travail exécuté en classe.

b) *Degré intermédiaire.*

Sujet proposé : ALIMENTS. — **La viande.**

Plan. — Définition. — Diverses espèces de viande : viande fraîche et viande salée. — Animaux qui nous donnent la première (bœuf, veau, mouton, chèvre). Volailles. Animal qui nous fournit la viande salée (porc). — Gibier ... ordinaire (lièvre, etc.), de montagne (chamois, chevreuil, etc.), ... à plumes (bécasse, caille, etc). — Poissons principaux de notre pays. — Rapide coup d'œil sur les qualités respectives de ces diverses sortes de viande.

Les élèves auxquels on s'adresse ici étant plus développés, on les dirigera moins minutieusement dans la préparation orale. Les grandes divisions du sujet devront d'abord être trouvées, puis répétées, afin qu'elles se gravent bien dans l'esprit des enfants et que ceux-ci aperçoivent nettement la route suivie. Les idées accessoires seront ensuite groupées autour des principales, puis viendra la discussion de tous les points importants ou difficiles. La rédaction se fera plus rapidement que dans le degré précédent, car elle ne devra pas être répétée d'une manière servile par les élèves dans le travail écrit qu'ils seront appelés à faire. L'orthographe sera soignée.

En terminant, il sera bon de faire répéter les idées primordiales dans l'ordre où elles seront indiquées au plan. Ce dernier sera enfin mis au tableau noir et servira de fil directeur aux élèves pour leur travail écrit.

c) *Degré supérieur.*

Sujet proposé : **Les montagnes.**

Plan. — Définition. — Configuration générale. — Chaînes : (Andes, Himalaya, Oural, Alpes, etc.). Massifs isolés: (Harz, mont Olympe, etc.). Ramifications. — Sommités, formes diverses (pics élancés, arrondis, arêtes horizontales, tables, chapeaux, cheminées, etc.). Sommets boisés ou dénudés, couverts de glaciers ou de neiges éternelles (hauteurs à laquelle commencent ces dernières). — Vallées et cols, particularités diverses. — Volcans. — Avantages des montagnes: forêts, pâturages, mines et carrières, sources, sont des remparts naturels, rompent la monotonie de la vue. — Ascensions intéressantes. — Inconvénients : avalanches, éboulements (en citer). — Refroidissements brusques dans le pays avoisinant.

Disons d'abord que ce sujet ne pourra être proposé que si les connaissances qu'il exige de la part des élèves ont été préalablement acquises dans les leçons de géographie. Comme dans les degrés précédents, il y aura une préparation orale en classe, mais elle sera naturellement beaucoup plus rapide. Le maître se bornera à faire trouver aux élèves les idées essentielles; il les inscrira au tableau noir au fur et à mesure qu'elles seront indiquées, puis il en fera trouver la classification, ce qui, après mise au net, formera le plan définitif du travail. Les élèves seront ensuite abandonnés à leurs propres forces.

COMPTE D'UN PROPRIÉTAIRE DE VIGNES[1]

Monsieur X. possède 44,12 a. de vignes, estimées au cadastre à fr. 0,92 le m². — L'intérêt est supposé à 5 %.

Le propriétaire a payé, dans le courant de l'année 1886, à son vigneron: fr. 4,50 par are pour la culture; — 184 provignures à fr. 0,05 l'une; — gratification fr. 20. Le vigneron a reçu, en outre, en plusieurs fois 20 l. de vin à fr. 0,35.

M. X. a acheté: *a*) 8,550 m³ de fumier à fr. 12,15 le m³, dont le transport dans la vigne lui a coûté 1 fr. par m³; *b*) 350 échalas à fr. 34 le ‰, plus fr. 1,50 pour le transport; *c*) de la paille pour fr. 12.

La vendange a exigé l'emploi de 2 hommes pendant 2 jours et de 8 vendangeuses pendant 1 jour; le prix de la journée d'un homme est de fr. 3,20; la journée de femme se paye fr. 1,70. — La nourriture et le vin sont évalués à fr. 25. — 4 charrois de vendange ont été payés fr. 3,50 chacun, et le loyer du pressoir a coûté fr. 5.

L'impôt foncier cantonal est de fr. 1,40 ‰ de la taxe cadastrale et l'impôt communal fr. 0,50 ‰ de la même taxe.

M. X. a récolté 2854 l. de vin.

Quel est le prix de revient d'un litre de vin, en supposant que les frais généraux s'élèvent à 3 % des dépenses?

Compte de la vigne de M. X.

Taxe cadastrale 44,12 a. à fr. 0,92, = fr. 4059,04.		
Intérêt annuel à 5 %	202	95
Culture	198	54
184 provignures à fr. 0,05	9	20
Gratification au vigneron	20	—
20 l. vin à fr. 0,35	7	—
8,550 m³ fumier à fr. 12,15 le m³	103	88
Transport du fumier dans la vigne	8	55
350 échalas à fr. 34 le mille	11	90
Transport des échalas	1	50
Paille	12	—
Vendangeurs, 4 journées à fr. 3,20	12	80
Vendangeuses, 8 journées à fr. 1,70	13	60
Nourriture et vin	25	—
4 charrois de vendange à fr. 3,50	14	—
Loyer du pressoir	5	—
Impôt foncier 1,40 ‰ sur fr. 4059	5	68
Impôt communal 0,50 ‰ »	2	03
	653	63
Frais généraux 3 % de 653,63	19	61
Valeur des 2854 l.	673	24
Valeur de 1 l. $= \frac{673,24}{2854}$ = fr. 0,236 environ.		

[1] L'auteur de l'exemple ci-dessus fera connaître prochainement à nos lecteurs ses idées personnelles sur l'enseignement de la comptabilité dans les écoles primaires et secondaires.

Lausanne. — Imp. A. Genton et Viret.